



MAIRIE de FRUGES

BP 35 - 62310 - ☎ 03 21 04 40 76 - Fax 03 21 47 30 07
www.ville-fruges.fr

Affiché le 16 février 2018
DÉPARTEMENT du
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT de
MONTREUIL-SUR-MER

ARRETE DE RESTRICTION D'UTILISATION Des Stades Michel Engrand et Des charbonniers

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 2 mars 1982 aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions,
Vu la Loi du 7 janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre
les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu les pluies de ces derniers jours sur la région de Fruges,
Considérant qu'il serait dommageable pour les stades et risqué pour la
sécurité des joueurs et arbitres, le stade Michel Engrand et le stade des Charbonniers
seront praticables uniquement pour un match par jour du samedi 17 février au
dimanche 18 février 2018 inclus.

ARRETE :

Article 1er :

Le Stade Michel Engrand et Stade des Charbonniers seront praticables
uniquement pour un match par jour **du samedi 17 février au dimanche 18 février
2018** inclus.

Article 2 :

Le Président de l'Association Sportive Frugeoise et Responsables
Régionaux de la Fédération de Football sont chargés chacun en ce qui les concerne de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fruges, le 16 février 2018


Le Maire
Jean-Marie LUBRET